

ASSEMBLÉE NATIONALE

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 201**

présenté par

Mme Kuster, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Boëlle, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Brenier,
M. Brun, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Hemedinger, Mme Louwagie, M. Ravier, M. Reda,
M. Jean-Pierre Vigier et M. Hetzel

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.